ACADÉMIE
D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Dossier suivi par :
Isabelle BOLNOIS
Directrice de la pédagogie

Secrétariat
Tél. 03 22 82 69 52

Mél : ce.recteur@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Cabinet du recteur

Amiens, le 28 janvier 2021

Le recteur de l'académie d'Amiens

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées publics

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées privés

S/C de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme

S/C de Madame et Messieurs les directeurs diocésains des départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme

CONTINUITE PEDAGOGIQUE

La situation sanitaire du pays a pour conséquence l'inscription dans la durée des formules de continuité pédagogique mises en place au début du mois de novembre.

Les organisations des établissements sont actuellement très différentes sur le territoire académique, car elles sont fortement corrélées au contexte d'exercice.

Les protocoles que vous avez établis peuvent évoluer, en fonction des résultats constatés par leur mise en œuvre, notamment pour permettre aux élèves de terminales d'accéder à davantage d'enseignements en présentiel. **Vous voudrez bien communiquer auprès des adresses mél suivantes (isabelle.boulnois@ac-amiens.fr – ludovic.legry@ac-amiens.fr) les évolutions de protocoles ainsi que les modalités d'hybridation n'ayant pas encore fait l'objet d'un retour.**

Une vigilance sera portée au niveau seconde, dans la logique des perspectives de choix d'orientation à venir. Le dispositif « vacances apprenantes » pourrait ainsi leur être consacré.

Ce document a vocation à vous communiquer des pistes, formalisées par la cellule académique « continuité pédagogique », qui doivent être adaptées et contextualisées en fonction des spécificités de vos établissements.

Les corps d'inspection sont à votre écoute pour vous accompagner, à la fois dans leur expertise disciplinaire et dans leur mission de référent d'établissement.

Pour assurer le suivi des apprentissages et du travail personnel de l'élève :

- Inciter les enseignants à continuer, à exploiter les fonctionnalités de l'ENT pour développer et ancrer des habitudes de travail chez les élèves.
- Proposer des activités ayant différents objectifs :
  GAGNER DU TEMPS/ANTICIPER – REVISER/S'ENTRAINER – ETAYER – ENRICHIR – POURSUIVRE

➢ Pour partager des contenus (avant le cours, après le cours)
➢ Pour impulser – guider le travail personnel entre deux semaines de cours
➢ Pour permettre que l'élève et les enseignants puissent se référer à des traces de leurs activités respectives

Dans ce cadre, la fonction du cahier de texte comme pièce administrative de référence est renforcée.

Pour articuler l'enseignement en présentiel et en distanciel :

L'hybridation ne saurait être synonyme de répétition d'un même cours une semaine sur deux : les élèves en distanciel doivent être accompagnés, sans que la charge ne soit double pour l'enseignant. En ce sens, le distanciel doit également faire progresser les élèves dans le programme (ou la programmation) des apprentissages.

Plusieurs scenarii peuvent être pensés, par exemple :

- Appréhender les 2 semaines présentiel – distanciel comme un « bloc » et non pas 2 leçons indépendantes et/ou juxtaposées et donc intégrer les activités en travail personnel (en amont et/ou en aval)
- Dans certaines disciplines, il peut y avoir des chapitres spiralés traités uniquement en distanciel, car leurs contenus s'y prêtent, et parallèlement d'autres notions traitées en présentiel.

Les inspecteurs et la DANE ont régulièrement partagé des outils à la disposition des enseignants pour les aider dans cette démarche.
Par exemple :

- Vidéo sur l'hybridation et des tutoriels sur le site de la DANE :
  http ://dane.ac-amiens.fr/023-hybrider-son-enseignement.html
- « aide aux devoirs » dans l'ENT : des exercices pour s'entrainer
- Pour les langues vivantes : « global exam » (pour les lycées) dans l'ENT
- Proposer aux élèves des travaux de groupes et des co-corrections en écriture collaborative

Pour organiser des classes virtuelles :

- Tous les établissements disposent de « webconf » dans l'ENT, en lycée : illimité.
- Les classes du CNED sont toujours en accès libre, elles nécessitent une inscription gratuite à partir du collège pour des raisons de sécurité
- Tous les enseignants et personnels de l'académie peuvent se créer un compte sur « apps éducation » : avec leur adresse académique
- Dans les applications : « visio conférence » > Big Blue Button » (+/- classe Via) : le nombre de connexions et de salles est illimité.

- ▸ Pistes pour une organisation en distanciel synchrone (½ classe en présentiel et autre ½ classe en visio) Lors des visites d'accompagnement ou rendez-vous de carrière, nous avons observé des organisations pédagogiques pertinentes.
- Filmer le tableau (pas l'enseignant) avec prise son en direct : les élèves à distance peuvent poser des questions.
- Re penser le format :
  - « *Synchrone* » n'implique pas obligatoirement d'être 100% connecté tout au long de la leçon : des temps différents peuvent être proposés : communs, des moments balisés de travail individuels, avec des heures de « rendez-vous » fixées précisément.
  - Certaines plateformes de classes virtuelles permettent de créer des « salles » pour le travail en groupe : échanges, écritures collaboratives, vidéos, écrans partagés. L'enseignant peut « circuler » entre les différentes salles. Il est possible de fixer le temps de travail en atelier, les élèves sont alors rebasculés automatiquement dans la « salle principale ».

Pour les évaluations :

- Privilégier les évaluations sommatives en présentiel qui seront prises en compte pour le contrôle continu. Pour autant, le temps en présentiel doit permettre un juste équilibre entre les enseignements à conduire et les évaluations.
- Des évaluations relativement courtes, ciblées sur une partie des compétences d'un sujet de baccalauréat sont souvent pertinentes.
- Les évaluations diagnostiques et formatives ne doivent pas être prises en compte dans des moyennes pour une certification.
- Des QCM peuvent être faits en distanciel, de nombreuses applications le permettent par exemple exercices et évaluation dans l'ENT, quiziniere, learning Apps ...

- ▸ Il convient d'attirer l'attention des enseignants sur l'importance fondamentale du rôle de l'évaluation, comme levier de mise en projet pour progresser, dans une approche diagnostique et formative : ce que j'ai acquis, ce sur quoi je dois progresser, comment progresser.

Veille pédagogique : de nombreuses ressources sont en ligne, notamment sur Eduscol pour accompagner l'ensemble des personnels, traitant de sujets très variés.

Classes de terminales : la neutralisation des épreuves de spécialité prévues en mars et leur remplacement au titre du contrôle continu peut permettre aux équipes de repenser la progression de fin d'année scolaire.
Sur cette dernière période, les enseignements sont l'occasion d'aborder parallèlement et progressivement les contenus au programme officiel, les différents projets pédagogiques à développer au titre de certaines spécialités et la préparation au grand oral.

Les rendez-vous de carrières et visites d'accompagnement seront l'occasion pour les inspecteurs, outre ce qui est habituellement abordé, d'échanger avec les enseignants concernant :

- Le respect du protocole sanitaire
- Ce qui est mis en place entre deux cours pour soutenir le travail « hors la classe », dans les organisations en alternance, mais aussi dans les organisations tout en présentiel. A partir des « traces » tangibles, ENT, cahier de texte numérique
- L'accompagnement des élèves dans la préparation aux examens dans le contexte actuel
- La question des évaluations (selon le niveau de classe, le contexte, la discipline, le caractère certificatif)
- L'accompagnement concret des élèves pour le grand oral
- Les réponses spécifiques apportées aux élèves fragilisés, décrocheurs
-

Spécificité des enseignements en EPS

- Se référer au courrier communiqué par les IA-IPR ainsi qu'au document de synthèse adressé aux établissements présentant des pistes de mises en œuvre
- Suivre les mises à jour de la FAQ à ce sujet

Pour assurer la continuité de la vie de l'établissement

Pour information, vous trouverez les éléments qui apparaissent ci-dessous dans la FAQ mise à jour le 21 janvier 2021 :

- *Page 11*
« Les conseils de classe ainsi que les instances de concertation et de décisions essentielles à la vie de l'établissement, de même que les réunions nécessaires à la coordination pédagogique, doivent être maintenus mais organisés de préférence à distance en faisant usage de la visioconférence, la conférence téléphonique, la consultation dématérialisée ou l'utilisation des espaces numériques de travail et des outils de vie scolaire.

Toutes les parties prenantes doivent être conviées à ces instances.

Lorsque ces réunions sont organisées en présentiel un strict respect des gestes barrières et des capacités d'accueil des salles de réunion doit être observé. »

-*Page 27*
« Les journées portes ouvertes, même organisées selon un système de prise de rendez-vous, conduisent à un brassage important de personnes et posent la question du respect de la distanciation physique. Elles sont, à ce stade donc, vivement déconseillées. Une organisation sous forme de visite virtuelle et de visio/audio conférence est à privilégier. »

Sachant compter sur votre engagement.
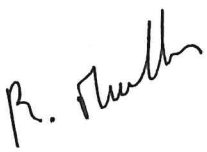
Raphaël MULLER